



LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE LIMOGES

Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,

Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction M9 du 25 avril 2016 sur la réglementation financière et comptable des établissements nationaux à caractère administratif,

Vu l'arrêté ministériel n° EFTN19S en date du 28 novembre 2019 affectant Mme Adeline JARDEL au CROUS de Limoges à compter du 1^{er} septembre 2019,

Vu l'arrêté ministériel n° MEN000061784420 du 31 janvier 2024 portant nomination et classement de M. Fabrice PEZZIARDI dans l'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges à compter du 1^{er} février 2024,

DECIDE

Article 1 : Dans le domaine financier, il est donné délégation à Mme Adeline JARDEL, responsable du service culture, communication et formation, à l'effet :

- de définir l'expression des besoins du service culture, communication et formation auprès du centre de services partagés.

Article 2 : La présente décision se substitue à toutes les autres décisions ayant le même objet et prend effet à compter du 1^{er} février 2024.

Fait à Limoges, le 1^{er} février 2024

Le Directeur Général du CROUS de Limoges

Fabrice PEZZIARDI

